MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE



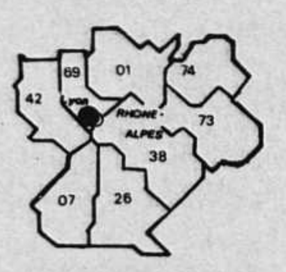
®

Avertissements agricoles

EDITION
DLP 29-8-88036562
ARBO. VITI.

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

RÉGION RHÔNE-ALPES



DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 115 F
RÉGISSEUR RECETTES D.R.A.F.

55, rue Mazenod - 69426 LYON CÉDEX 03 - ☎ 78.95.48.48

14 Mai 1987 — N° de série continue 335 — Bulletin n° 8

ARBRES FRUITIERS

Tavelure du pommier et du poirier : toujours des risques importants
Cécidomyies des feuilles du poirier : surveillez vos vergers
des feuilles enroulées sont visibles
Oïdium du pêcher et de l'abricotier : attention aux contaminations

Tavelure du pommier et du poirier

Projection d'ascospores au cours des pluies du 03/05, 04/05, 05/05, 06/05, 10/05, 11/05, 12/05.

En vergers non protégés des contaminations ont pu se réaliser.

Maintenez une protection soignée et ajoutez au fongicide anti-tavelure soit du soufre, soit une spécialité anti-russeting, en verger de golden.

Oïdium du pommier

Les conditions climatiques de ces derniers jours favorisent le développement de ce champignon, profitez du traitement tavelure pour ajouter un produit efficace contre l'oïdium.

Mineuse cerclée

Intensification du premier vol. Dans les vergers où la lutte contre ce parasite a été envisagée, il est encore temps d'appliquer soit du fluvalinate (KLARTAN), soit de la biphentrine (TALSTAR).

Pour l'utilisation des larvicides, attendre un prochain avis.

Cécidomyies des feuilles du poirier

Des feuilles enroulées contenant des "asticots" blanchâtres peuvent être observées dans certaines parcelles. En présence de ces dégâts intervenez rapidement avec une spécialité contenant du vamidothion (KILVAL - SEPAPHID). Ce produit est également efficace sur pucerons.

Tordeuse de la pelure

Utilisation de l'Inségar : le deuxième traitement doit être appliqué au plus tard 15 jours après le premier.

P. 578

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : R. GIREAU - Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

Oïdium du pêcher et de l'abricotier

L'humidité de ces derniers jours, avec des températures avoisinantes les 20° C favorisent les contaminations. Aussi, appliquez dès que possible l'un des produits suivants :

bupirimate	15 g de ma/hl	NIMROD
dinocap	18,25 g de ma/hl	KARATHANE
fénarimol	4 g de ma/hl	RUBIGAN 4
pyrazophos	30 g de ma/hl	AFUGANCE
triforine	33,25 g de ma/hl	Nombreuses spécialités

TOUS ARBRES FRUITIERS

Araignées rouges : nous approchons de la fin des éclosions.

Dans les parcelles n'ayant reçu aucun traitement, un acaricide (larvicide - adulticide) devra être appliqué avant la fin du mois de Mai.

VIGNE

MILDIOU : une première intervention à prévoir dans les vignes ayant subi des averses de plus de 10 mm
BRENNER : les produits utilisables
ACARIENS : des attaques sont signalées localement

MILDIOU

Situation - Depuis le début Mai, le temps était peu favorable pour les premières contaminations. Les pluies importantes qui sont tombées entre le 4 et le 6 Mai ont coïncidé avec une période très froide qui n'a pas permis la germination du mildiou.

Par contre, depuis le radoucissement qui a suivi, on peut avoir eu des premières contaminations suite à des averses locales (le 10 Mai dans les Côteaux du Lyonnais, Condrieu, la Vallée du Rhône au Nord de Serrières, Belleville sur Saône). Pour qu'il y ait une première contamination, il faut qu'il tombe 10 mm de pluie avec une température supérieure à 11° C.

Préconisations - Dans les régions où des averses importantes ont eu lieu ces derniers jours, effectuer le premier traitement mildiou en début de semaine prochaine avant la sortie des premières taches (ces premières taches pourraient apparaître en milieu de semaine prochaine).

Les parcelles les plus sensibles aux premières attaques sont celles situées en plaine dans lesquelles on a des flaques d'eau et des repousses de vigne trainant sur le sol.

Concours Mildiou :

Signalez-nous l'apparition des premières taches de Mildiou en nous envoyant un échantillon de feuilles sous plastique dans une enveloppe. Les premiers envois gagneront un abonnement gratuit en 1988.

Note Mildiou :

En page 4, vous trouverez une note faisant le point sur l'utilisation des produits à base d'anilide. Ces produits ne devront pas être employés plus de trois fois cette année.

BRENNER ou ROUGEOT PARASITAIRE

Cette maladie s'observe localement en fin d'été dans certaines vignes des régions : Savoie, Cerdon, Loire, Beaujolais. Sur les vignes attaquées en 1986, utilisez de préférence un anti-mildiou également efficace sur le Brenner.

Produits autorisés sur Brenner

. Produits sans benzimidazoles :
  folpel : 150 g de ma/hl (nb spéc)
  mancozèbe : 280 g de ma/hl (nb spéc)
  métirame de zinc : 320 g de ma/hl (POLYRAM)
  propinèbe : 280 g de ma/hl (ANTRACOL)
  zinèbe : 280 g de ma/hl (nb spéc)
  cymoxanil + mancozèbe : 0,3 kg de produit/hl (FULVAX, REMILTINE)
  phoséthyl Al + mancozèbe : 0,45 kg de produit/hl (RHODAX)

. Spécialités contenant un benzimidazole
  carbendazime + folpel + thirame : 0,35 kg de produit/hl (B.T.F.)
  thiophanate méthyl + folpel : 0,5 kg de produit/hl (Organil 648)

Tous les produits cités sont également efficaces contre le Mildiou.
On peut également employer du bénomyl (BENLATE : 100 g de pc/hl) en l'ajoutant à un anti-mildiou.

Les benzimidazoles (bénomyl, carbendazime et thiophanate méthyl) sont systémiques mais ils n'agissent que sur le Brenner. Ils sont intéressants dans le cas de pluies fréquentes dans les vignes très sensibles au Brenner.

BLACK-ROT

Dans les parcelles attaquées par le Black-rot en 1986, choisissez un anti-mildiou efficace contre le Black-rot (voir Bulletin précédent).

ACARIENS

Les attaques d'acariens (araignées rouges et jaunes) sont en train de se multiplier localement sur certaines vignes en de nombreuses régions. Intervenez dès que deux feuilles sur trois portent des acariens mobiles.

Produits utilisables :

azocyclotin (PEROPAL) à 1,2 kg/ha
benzoximate (ARTABAN) à 1,5 l/ha
bromopropylate (NEORON) à 2 l/ha
chlorofénizon + prothoate (ERYSIT SUPER, FAC SUPER) à 3,5 l/ha
cyhéxatin + tétradifon (ACARYL PL) à 1,5 l/ha
dicofol (Nombreuses spécialités) à la dose indiquée par le fabricant
dicofol + diéthion (ACAFOR) à 2 l/ha
dicofol + fénizon (OXFOR) à 1,7 l/ha
dicofol + tétradifon (KELTHION) à 2 l/ha
dioxathion + tétradifon (OVILART) à 1,65 l/ha
fenbutatin (TORQUE) à 1 kg/ha
fenpropathrin (DANITOL) à 0,75 l/ha
lambda - cyalothrine (KARATE) à 0,8 l/ha
prothoate + tétradifon (TEDION EXTRA) à 3 l/ha
tétrasul (ANIMERT V 101) à 2 kg/ha

VERS DE LA GRAPPE

Les vols de Cochylis et Eudémis sont en cours. Attendre l'apparition des chenilles pour décider d'une éventuelle intervention.

MILDIOU DE LA VIGNE

LE POINT SUR LES PRECONISATIONS DES SPECIALITES

A BASE D'ANILIDES

Cette note a été rédigée par un groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Agronomique de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (I.T.V.), du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (C.I.V.C.), de la Station Viticole de Cognac et du Service de la Protection des Végétaux (S.P.V.).

Quatre anilides sont actuellement utilisables sur Mildiou de la Vigne. Elles ne sont pas commercialisées seules. Les spécialités à base de ***métalaxyl*** (Acylon Super F) , ***ofurace*** (Caltan, Caltan C, Vamin) et ***bénalaxyl*** (Galben F, Tairel F, Galben M et Tairel M) associent une anilide à un ou deux fongicides de surface, celles à base ***d'oxadixyl*** (Pulsan, Sirdate) contiennent un outre du ***cymoxanil.***

L'apparition en 1981 et le développement dans les années suivantes de souches de Mildiou résistantes aux anilides ont conduit depuis 1983 à recommander certaines limitations dans l'utilisation des spécialités qui les contenaient.

LA RESISTANCE EN 1986

Le faible développement du Mildiou en 1986 n'a pas permis la réalisation de nombreux tests de résistance. Toutefois les résultats obtenus cette année montrent une tendance globale à la régression des souches résistantes dans les vignobles étudiés.

Aujourd'hui, le vignoble qui demeure le plus concerné par la résistance est celui des Charentes, mais une amélioration très sensible de la situation est observée depuis 1985.

PRECONISATIONS POUR 1987

La politique de traitement que nous proposons depuis 4 années pour les spécialités à base d'anilides a permis d'atteindre les deux objectifs recherchés : assurer une bonne protection en toute situation et faire reculer la résistance ou éviter son apparition.

La variabilité de résultats expérimentaux obtenus par l'INRA et le SPV en situation de résistance ne permet pas de tirer des conclusions pratiques quant à la mise en évidence de différences de comportement entre les spécialités à base d'anilides.

Dans ces conditions, pour 1987, nos préconisations, qui s'appliqueront à l'ensemble des spécialités à base d'annilides, restent inchangées par rapport à 1986 :

- Limiter à trois au maximum, le nombre d'applications en évitant de dépasser la nouaison
- Ne pas dépasser 14 jours entre deux traitements
- Après la dernière application de l'une de ces spécialités, intervenir dans les 10 jours avec un produit d'une autre famille s'il y a lieu de poursuivre la lutte anti-Mildiou
- Ne traiter que préventivement ; leur utilisation curative ou stoppante pendant l'incubation ou sur Mildiou déclaré est à proscrire
- Ne pas les utiliser en pépinières

Le respect de l'ensemble des mesures qui viennent d'être énoncées doit permettre en toutes situations d'obtenir une efficacité satisfaisante contre le Mildiou en employant des spécialités à base d'anilides.

Pour les autres anti-Mildiou à savoir les "classiques", les "pénétrants" et les "systémiques" à base de *phoséthyl Al.*, aucun phénomène de résistance n'a été décelé au vignoble à ce jour. Ils peuvent donc être employés sans restriction en toutes situations selon les péconisations habituelles.

* * *